

# FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS :

## Gestion administrative et financière d'une association



Organisée dans les locaux du CBE DU NET à BESSIERES, les :

**Jeudi 6 Octobre 2016 à 9h30**

**Lundi 17 Octobre 2016 à 9h30**

**Jeudi 10 Novembre 2016 à 9h30**

**Jeudi 24 Novembre 2016 à 9h30**

### Les intervenants :

- Aurélie BUHAGIAR - CBE Du NET
- Geneviève JACQUET - Société EPHISE
- Florance LACAN - Cabinet CER FRANCE



# SE FORMER, UN ATOUT POUR SON ASSOCIATION

## PROGRAMME 2016

Le Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET) accompagne les créateurs et dirigeants d'association dans toutes leurs démarches de création et/ou de développement.

Avec le soutien du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), du Conseil Départemental 31 et des collectivités adhérentes, le CBE du NET organise cette année un cycle de formation auprès des dirigeants bénévoles associatifs, quelque soit la taille de son association et son domaine d'activité.

### **Modalités pratiques :**

**La participation à la formation est sur inscription, en vous rendant dans nos locaux pour remplir le dossier d'inscription. L'association qui s'inscrit à cette formation doit obligatoirement être présente sur tous les modules, avec la possibilité que ce soit une personne différente sur chaque module .**

**Attention places limitées.**

Les personnes inscrites seront informées en cas d'annulation si le nombre de participants est insuffisant.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et sur dossier complet.  
En cas d'empêchement, merci de nous prévenir 48h à l'avance.

Les horaires des modules sont : 9h30 à 13h00 et 14h00 à 17h30.  
Lieu de formation : 39 Allée des écoles - 31660 BESSIERES

Merci de vous munir des documents propres à votre association, d'une clé usb et de votre ordinateur portable (si possible).

Le repas est à votre charge, avec la possibilité de manger sur place (version auberge espagnole). Des restaurants, snacks, superettes sont à proximité.

### Frais pédagogiques:

- Adhérent ou implanté sur une commune adhérente : 10€/ association
- Non adhérent ou implanté sur une commune non adhérente : 50€ / association (cf liste des communes adhérentes ci-dessous)

### **Liste des communes adhérentes :**

#### Communauté des communes des coteaux de bellevue :

Castelmaurou, Labastide St Sernin, Montberon, Pechbonnieu, Rouffiac Tolosan, St Genies Bellevue, St Loup Cammas.

#### Communauté des communes du Rabastinois :

Couffouleux, Giroussens, Grazac, Loupiac, Mezens, Rabastens, Roquemaure.

Bessières

Lapeyrouse Fossat

Mirepoix

Montastruc la Conseillère

Paulhac

Roqueserrière

St Pierre

Verfeil

## PLAN DE FORMATION FDVA 2016

Objectifs	Contenu
<p><b>Module 1 : Les fondamentaux de la loi 1901</b> <b>Compétence en matière de gestion du projet associatif</b></p> <p>Restituer le principe de la loi 1901 dans son ensemble, les obligations qui en découlent au plan administratif et législatif et les responsabilités encourues.</p> <p>Pourquoi définir son projet associatif et comment le mettre en place</p> <p><b>1 Journée</b></p>	<p>Administration : documents obligatoires, obligations déclaratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les statuts / Le règlement intérieur</li> <li>- Les documents obligatoires</li> <li>- Les obligations déclaratives et JO</li> <li>- Le déroulement des réunions (modes de convocations, procès verbaux, votes...) et la prise de décisions</li> <li>- Les délégations de pouvoirs</li> <li>- L'intérêt général / l'utilité publique</li> <li>- Le rapport d'activité</li> </ul> <p>Un état des lieux de la situation de l'association</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les critères d'évaluation de ses actions</li> <li>- Les moyens à mettre en œuvre</li> <li>- La détermination des objectifs</li> </ul>
<p><b>Module 2 : Les rouages et mécanismes du monde de l'assurance pour les associations</b></p> <p>La notion de transfert vers l'Assurance et la tarification du risque</p> <p>Les responsabilités de l'association peuvent découler du fait des personnes ou des biens</p> <p><b>1/2 journée</b></p>	<p>La souscription d'un contrat d'assurance responsabilité civile est une obligation incontournable pour toute association</p> <p>D'où vient le besoin de s'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La responsabilité civile « délictuelle »</li> <li>- La responsabilité civile « contractuelle »</li> <li>- Les assurances MULTIRISQUES'- RCP</li> <li>- Les responsabilités civile et pénale des bénévoles et de l'association</li> </ul>
<p><b>Module 3 : Les obligations comptables associatives</b></p> <p>Etre capable de maîtriser les principes de base d'une comptabilité et des obligations financières annuelles.</p> <p><b>1/2 journée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les deux méthodes comptables : à partie double (sur engagement) et de trésorerie (simple)</li> <li>- Les documents financiers annuels d'une comptabilité, sur engagement (bilan, compte de résultat)</li> <li>- Le budget prévisionnel de l'association</li> </ul>
<p><b>Module 4 : Mobiliser des ressources financières et gestion financière de l'association</b></p> <p>Savoir monter et financer ses projets associatifs?</p> <p>Connaître les financements publics et privés</p> <p>Savoir présenter un dossier de demande de subvention</p> <p>Développer une méthodologie de conduite de projet</p> <p>Identifier les partenaires</p> <p>Évaluer le fonctionnement des projets</p> <p><b>1 journée</b></p>	<p>Les différentes sources de financement :</p> <p>Les ressources propres (manifestations exceptionnelles, buvette, activité commerciale accessoire...)</p> <p>Les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'état</p> <p>Le sponsoring et le Mécénat d'entreprise</p> <p>Les appels à projets</p> <p>Gestion de projet :</p> <p>La présentation du projet</p> <p>Méthodologie de montage et conduite de projet</p> <p>Construction d'un référentiel d'évaluation</p> <p>Le budget prévisionnel du projet</p>
<p><b>Module 5 : Compétence en matière de ressources humaines associatives</b></p> <p>Etre capable de prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations/</p> <p>Association employeur</p> <p><b>1 Journée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires</li> <li>- La fonction employeur de l'association et les procédés simplifiés d'emploi</li> <li>- Les droits des bénévoles</li> <li>- Les relations entre les dirigeants bénévoles et les responsables salariés</li> <li>- Le registre du personnel</li> <li>- Le DUER</li> </ul>